

République française - Département du Tarn  
**Délibérations du conseil municipal**  
**de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

Nombre de membres	Séance du mardi 25 mars 2025
<p><b><u>Membres en exercice</u> : 15</b> <b><u>Présents</u> : 9</b> <b><u>Votants</u> : 11</b> Pour : 11 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p><b><u>Date de la convocation</u> :</b> 12 mars 2025</p>	<p><b>vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq à 20 heures 30</b> le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Adjointe au Maire.</p> <p><b><u>Présents</u></b> : Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Madame Nathalie CAUWET, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Adeline MOULIS</p> <p><b><u>Représentés</u></b> : Madame Pascale GOMBAULT représentée par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Pascal FLAHAUT représenté par Monsieur Benoît COLAS</p> <p><b><u>Excusés</u></b> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ, Monsieur Xavier BOULARD</p> <p><b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Monsieur Christophe BREST</p>
<p>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 26/03/2025 et publication le 26/03/2025</p>	

**Délibération n° DE\_14\_2025**

**Objet :**

**Budget assainissement - compte administratif 2024**

A la demande de M. le Maire, Mme Sylvie RAYSSEGUIER, adjointe et vice-présidente de la commission communale « finances », après l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2024, présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2024 du service assainissement.

M. le Maire se retire ensuite et Mme Sylvie RAYSSEGUIER préside le conseil municipal.

Mme Sylvie RAYSSEGUIER propose à l'assemblée d'approuver le compte administratif de l'exercice 2024 du service assainissement.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le budget primitif 2024 du service assainissement et les décisions modificatives ;
- Vu le compte administratif 2024 du service assainissement présenté par M. le Maire ;
- Considérant que le conseil municipal doit se prononcer pour la validation du compte administratif 2024 du service assainissement ;

Date de transmission de l'acte: 26/03/2025

Date de réception de l'AR: 26/03/2025

081-218102614-DE\_14\_2025-DE

A G E D I

Et après avoir délibéré par 11 voix pour

- Approuve les opérations du compte administratif 2024 du service assainissement :

	Dépenses Fonction- nement	Recettes Fonction- nement	Dépenses Investis- sement	Recettes Investis- sement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	42 684,11	0,00	56 652,27	0,00	99 336,38
Opérations exercice	99 324,49	154 411,15	101 447,35	61 487,53	200 771,84	215 898,68
Total	99 324,49	197 095,26	101 447,35	118 139,80	200 771,84	315 235,06
Résultat de clôture		97 770,77		16 692,45		114 463,22
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	97 770,77	0,00	16 692,45	0,00	114 463,22
Résultat définitif		97 770,77		16 692,45		114 463,22

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Habilité M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,  
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire  
**Gilles CORMIGNON**



La secrétaire de séance  
**Monsieur Christophe BREST**

Date de transmission de l'acte: 26/03/2025

Date de réception de l'AR: 26/03/2025

081-218102614-DE\_14\_2025-DE  
A G E D I